

CODE D'ÉTHIQUE DE NOS REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

POUR PROMOUVOIR L'EXCELLENCE ET LE PROFESSIONNALISME

NOS VALEURS :

- Rencontrer les plus hautes normes de probités (honnêteté) professionnelles ;
- Ne diffuser que des informations reposant sur des faits véridiques et vérifiables ;
- Tenir compte en toute circonstance des intérêts respectifs des parties en présence.

L'ENGAGEMENT DE VOS REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

- Respecter les politiques et directives du Conseil provincial (International) ;
- Agir avec intégrité ;
- Se comporter en toute occasion de façon à obtenir la confiance des parties en présence ;
- Observer une stricte discrétion face à toute information confidentielle ;
- Éviter toute situation de conflit d'intérêts ;
- Respecter notre code vestimentaire ;
- Refuser toutes gratification ou faveur indue dans le but d'en tirer un avantage pour lui-même ou pour un tiers.

UNE APPLICATION RIGOUREUSE

Le président du Conseil provincial (International) s'assure du respect du code d'éthique et des règles de déontologie. Toute allégation de conflit d'intérêts ou d'acte dérogatoire doit être portée à sa connaissance le plus rapidement possible.

WWW.CPQMCI.ORG

UNE GESTION SAIN ET DÉMOCRATIQUE

Lors du dernier congrès de Conseil provincial (International), en décembre 2006, les délégués de nos 27 sections locales affiliées ont adopté à l'unanimité un code d'éthique afin de promouvoir l'excellence et le professionnalisme au sein de notre association syndicale.

Depuis, lors de l'embauche de chaque nouvel agent d'affaires, celui-ci doit s'engager par écrit à respecter ce code qui prône le respect de nos valeurs syndicales et qui assure aux travailleuses et travailleurs une représentation honnête et efficace.

Par ailleurs, le comité exécutif du Conseil provincial (International), qui assure la gestion financière de notre organisation doit rendre compte mensuellement de sa gestion à une assemblée qui réunit les officiers syndicaux de toutes nos sections locales affiliées. Un comité de syndicats, élus démocratiquement, et des vérifications comptables effectués annuellement par des firmes reconnues, viennent s'assurer de notre saine gestion.

Tous ces mécanismes ont été mis en place au fil des ans par les unions internationales afin que les cotisations syndicales que vous nous confiez soient gérées prudemment.

**Voilà une autre bonne raison
d'être fier d'appartenir à notre
structure syndicale !**